COMMUNE DE COGNIN-LES-GORGES

ÉTUDE DE REQUALIFICATION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE BOURG

PHASE ÉTUDE DE SCÉNARII - 10 AVRIL 2015

CAMBIUM PAYSAGE

Bureau Paysage - Mandataire
Maryline GUENDE Architecte - paysagiste dplg
191 promenade de la Chapelle
38 470 Notre Dame de l'Osier
06 71 14 88 83
maryline.guende@cambium-paysage.fr
SIRET 799 460 092

E.C.E.
Etudes Conseils Engineering

Bureau VRD - Co-traitant
Quartier les routes
38160 SAINT VERAND
Tèl/fax : 04 76 64 33 23
Courriel : ecesarl@yahoo.fr
SIRET 484 329 263 00012

PRÉSENTATION ET SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Ce document synthétise l'ensemble de la démarche de la phase «étude de scénarii», engagée à la suite de la phase «Etat des Lieux» sur la base des objectifs qui avaient été définis durant cette première phase et conformément au cahier des charges établi par le CAUE de l'Isère.

Il est accompagné par :

- une esquisse d'aménagement au 1/500e du scénario préférentiel
- un chiffrage par secteurs réparti en 2 phases
- un plan des secteurs de chiffrage

Cette démarche s'est déroulée par un partenariat étroit avec la commune, ses élus mais aussi ses habitants (associés dès la reconnaissance du site puis dans l'évaluation des propositions). Elle a été également largement accompagnée par le CAUE de l'Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors, le Conseil Général de l'Isère, la Dreal, le CSTAP (ABF), la communauté de communes et la DDT.

I - ÉTUDE DE SCENARII 3

SCHÉMA D'INTENTIONS GLOBALES / LIMITER LA CIRCULATION DANS LE VIEUX BOURG 3

SCÉNARIO 1 : PRIVILÉGIER LA TRANQUILLLITÉ DU VIEUX BOURG PAR UN SENS UNIQUE 4

SCÉNARIO 2 : PRIVILÉGIER LES ACCÈS VÉHICULES PAR UN DOUBLE SENS 5

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION DU 23-02-2015 6

ÉVALUATION MULTI-CRITÈRES 7

II - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT 8

ORGANISATION DU STATIONNEMENT 8

PARCOURS PIÉTONS ET ESPACES DE CONVIVIALITÉ 9

ESQUISSE - SCÉNARIO PRÉFÉRENTIEL 10

III -LE PROJET PAR SÉQUENCE 11

LE BAS DU VILLAGE 11

LA PLACE DE LA FONTAINE 12

LA PLACE DE L'ÉGLISE 14

LES RUES ANCIENNES 15

LA PLACE DU HAUT VILLAGE 17

IV - PALETTE PAYSAGÈRE 18

MATÉRIAUX - SIGNALÉTIQUE - BORNES - MURETS 18

MOBILIER D'ASSISE - VÉGÉTAUX 19

V - ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN VALEUR 20

ANNEXE 1 - ESQUISSE SCÉNARIO 1 - VERSION 1 (DU 4 FÉVRIER 2015) 22

ANNEXE 2 - OPTION DE MISE EN VALEUR DE L'ÉGLISE (ECLAIRAGE) 23

I - ÉTUDE DE SCENARII / SCHÉMA D'INTENTIONS GLOBALES

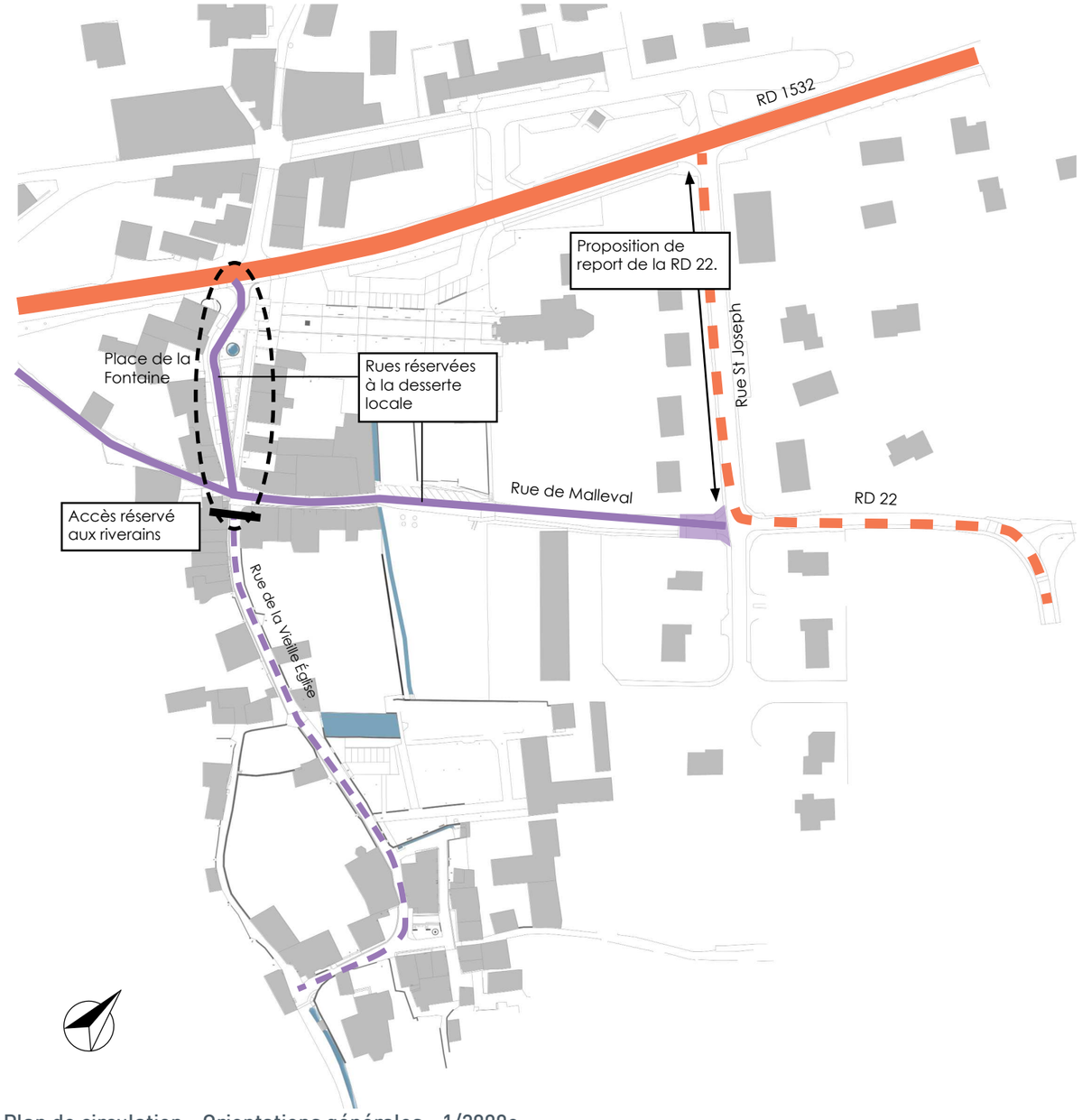

Plan de circulation - Orientations générales - 1/2000e

Limiter la circulation dans le vieux bourg :

Enjeux :

La phase d' «*état des lieux*» a montré les nuisances et dysfonctionnements engendrés par le passage de la RD 22 (voie d'accès à Malleval) au coeur même du vieux bourg :

- **Le tronçon bâti de la rue de Malleval est peu adapté au passage de la route départementale,** avec un gabarit qui descend jusqu'à 4,60m entre façades. Ceci engendre un report du trafic des poids lourds sur la rue St Joseph, en particulier les grumiers qui accèdent à la piste forestière en amont du village.

- **Une confusion d'itinéraire pour les touristes qui souhaitent se rendre à Malleval** : certains véhicules prolongent par erreur leur parcours depuis la RD 22 sur la rue de la vieille Église et gênent la tranquillité des riverains du haut village qui sont souvent amenés à indiquer le chemin à suivre. Ceci est accentuer par la difficulté de faire demi-tour dans le haut-village.

- **L'afflux des touristes sur le haut village augmente la pression en termes de stationnement** tandis que les places sont déjà peu nombreuses pour les riverains.

- **La valorisation souhaitée de la place de la Fontaine au profit des piétons et de la vie locale passe nécessairement par une diminution des emprises dédiées aux véhicules.**

Propositions :

Le projet prévoit de clarifier le statut des rues de l'ancien bourg par :

- **Une voie de desserte réservée aux riverains sur l'ensemble de la rue de la vieille église** (en reportant le panneau d'interdiction dès l'entrée de la rue).

- **La place de la Fontaine et la rue de Malleval sont transformées en voie de desserte locale; l'objectif est de déplacer le trafic de la RD 22 sur la rue St Joseph.**

Deux hypothèses ont été envisagées pour mettre en place le nouveau statut des voies (cf pages suivantes).

I - ÉTUDE DE SCENARII / SCENARIO 1

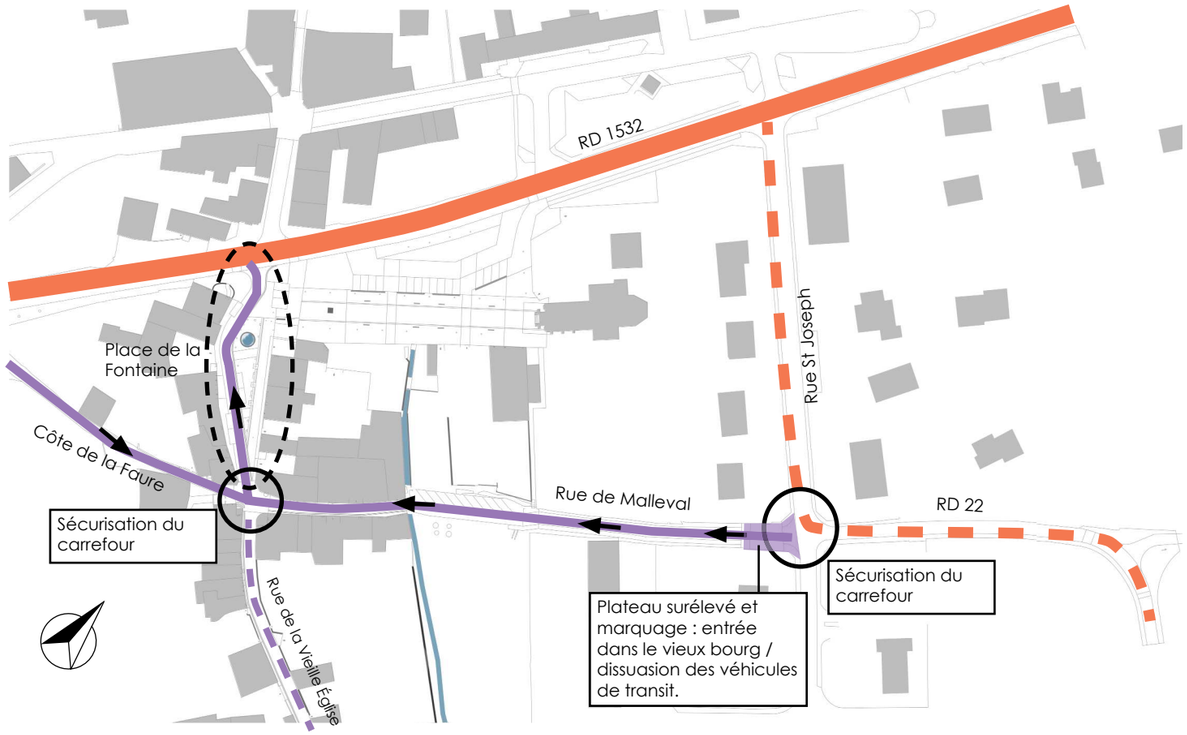

Privilégier la tranquillité du vieux bourg par un sens unique

Circulation et desserte :

- **Suppression du trafic touristique dans le sens montant et réduction au maximum dans le sens descendant.** Un plateau surélevé à l'entrée de la rue de Malleval dissuade le trafic dans le sens descendant en marquant cette rue comme une véritable entrée du coeur de bourg.
- **Sécurisation du carrefour rue de Malleval/ rue St Joseph** en supprimant les véhicules en provenance de la rue de Malleval ce qui autorise plus d'aisance pour s'engager depuis la rue St Joseph.
- **Sécurisation du carrefour au bas de la rue de la vieille église** en supprimant la possibilité de la ligne droite rue de Malleval/côte de la Faure et en limitant le trafic.
- La place de la fontaine sera soumise à une interdiction sauf pompiers et livraison + de 3,5T, autorisant un double sens très occasionnel. Une largeur d'enrobé de 4m et des accotements franchissables permettront le croisement des véhicules.

Convivialité, espaces piétons et patrimoine :

- **Création d'un espace apaisé autour de la fontaine** propice aux cheminements, à la convivialité et à la valorisation du patrimoine.
- **Un cheminement piéton le long des façades situées au sud de la fontaine** est créé en réduisant la largeur de voie.

Stationnements :

- **Sur la place de la fontaine, l'usage des stationnements sera mieux réservé aux riverains,** le sens unique rendant les places moins accessibles depuis la RD 1532.
- Enfin le sens unique permet également la **création de stationnements en épis le long de la rue de Malleval.**

I - ÉTUDE DE SCENARII / SCENARIO 2

Privilégier les accès véhicules par un double sens

Circulation et desserte :

- Le maintien d'un double sens sur la rue de Malleval et la place de la Fontaine envisage uniquement un report de la RD 22 par modification de la signalisation.
- **L'accès des véhicules vers le haut-village reste direct.**
- **La diminution du trafic dans le vieux village sera moins efficace**, les habitués pourront toujours emprunter l'axe historique vers Malleval, à l'aller comme au retour.
- **Les carrefours (bas de la rue de la vieille église et rue St Joseph / rue de Malleval) conservent leur fonctionnement actuel.**

Convivialité, espaces piétons et patrimoine :

- **Sur la place de la Fontaine, l'espace entre la voie de circulation et les façades situées au sud est réduit, il n'y a pas de réelle continuité piétonne**, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas respectée.

Stationnements :

- Les 8 places de stationnements sur la place de la Fontaine seront facilement accessibles depuis la rd 1532, et donc **touristes et riverains seront en compétition pour le stationnement.**

I - ÉTUDE DE SCENARII / SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION DU 23-02-2015

Démarche : atelier participatif réunissant 16 habitants volontaires avec pour objectif de recueillir les avis et remarques et une évaluation du projet par comparaison avec l'état existant.

Globalement, les propositions apportent pour l'ensemble des habitants une amélioration positive de l'état existant. La question du stationnement soulève une réserve au sein d'un groupe, qui pointe la nécessité de maintenir une offre suffisante sur le bas du village afin de ne pas créer plus de tension que le fonctionnement actuel (fonctionnement qui est anarchique mais peu conflictuel à ce jour). La valeur des améliorations est graduée selon les participants et les critères. Des grandes tendances se dégagent néanmoins.

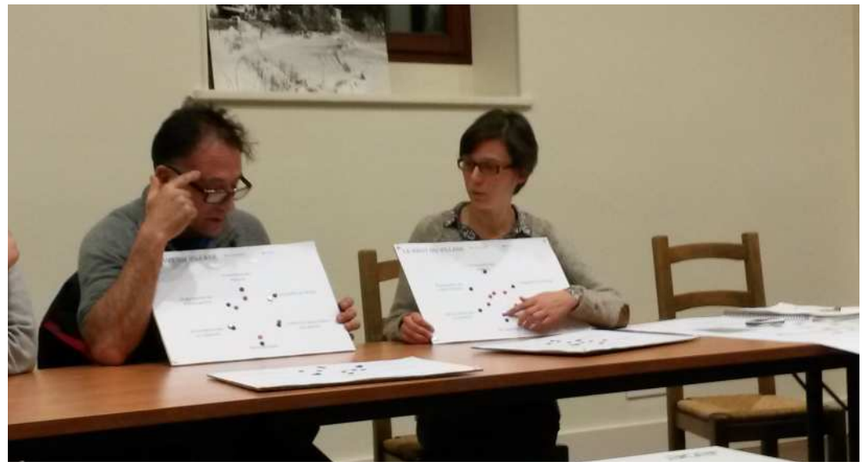

Sur le bas du village :

Améliorations les plus nettement partagées par tous :
- La convivialité des espaces
- Le confort et la sécurisation des piétons

Les avis les plus divergents concernent :
- Le stationnement : un groupe indique une amélioration nette, l'autre craint une dégradation par rapport à l'existant.

Petite amélioration ou pas de changements concernant la tranquillité du village, la vie touristique, globalement d'ores et déjà satisfaisantes.

Concernant la sécurisation des circulations, les appréciations sont variables entre le maintien d'une situation existante satisfaisante ou une amélioration d'un existant peu satisfaisant.

Sur le haut du village :

Améliorations les plus nettes partagées par tous (avec des gradations d'appréciation entre les 2 groupes, l'un étant plus nuancé) :

- La convivialité des espaces
- La tranquillité du village
- L'organisation des stationnements

Petite amélioration ou pas de changements concernant la vie touristique, le confort et la sécurisation des piétons globalement d'ores et déjà satisfaisants.

Les avis les plus divergents concernent la sécurisation des circulations en raison d'appréciation différente de l'existant (nette amélioration par rapport à un existant mitigé ou pas de changement par rapport à un existant satisfaisant).

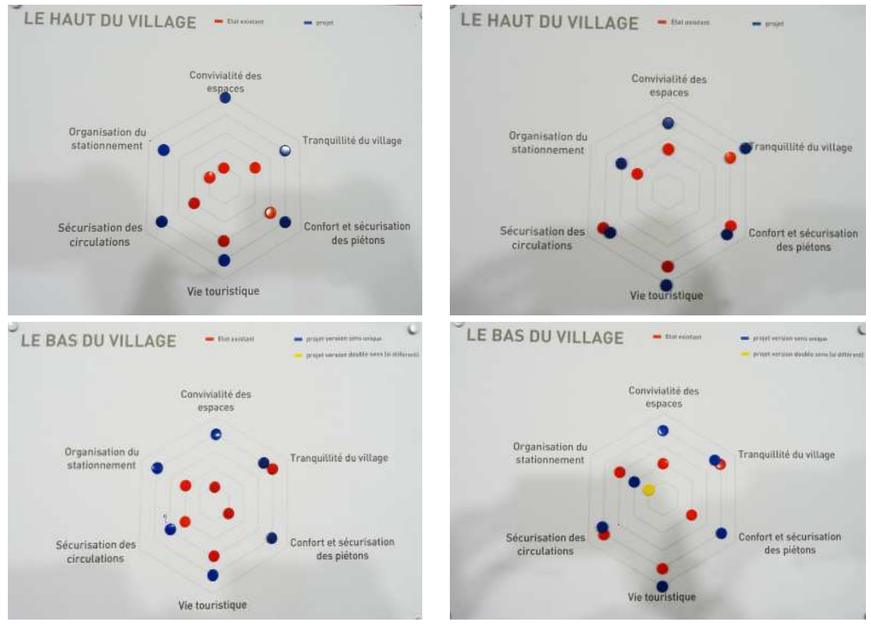

Les «radars» multi-critères des 2 groupes de travail - Comparaison entre l'existant (en rouge) et le projet (en bleu) sur le bas et le haut du village. La couleur jaune représente l'évaluation du sens unique si différente du double sens.

I - ÉTUDE DE SCENARII / ÉVALUATION MULTI-CRITÈRES

Tableau de synthèse

Critères	Tranquillité du vieux bourg	Confort et convivialité pour les piétons	Mise en valeur patrimoniale	Stationnement des riverains	Sécurisation des circulations Lisibilité des itinéraires	Facilité d'accès des véhicules vers le haut village
Scénario 1 sens unique	+++	+++	++	+++	+++	+
Scénario 2 double sens	+	++	+	++	+	++

▶ Le scénario 1 est retenu comme solution préférentielle d'aménagement.

II - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT / ORGANISATION DU STATIONNEMENT

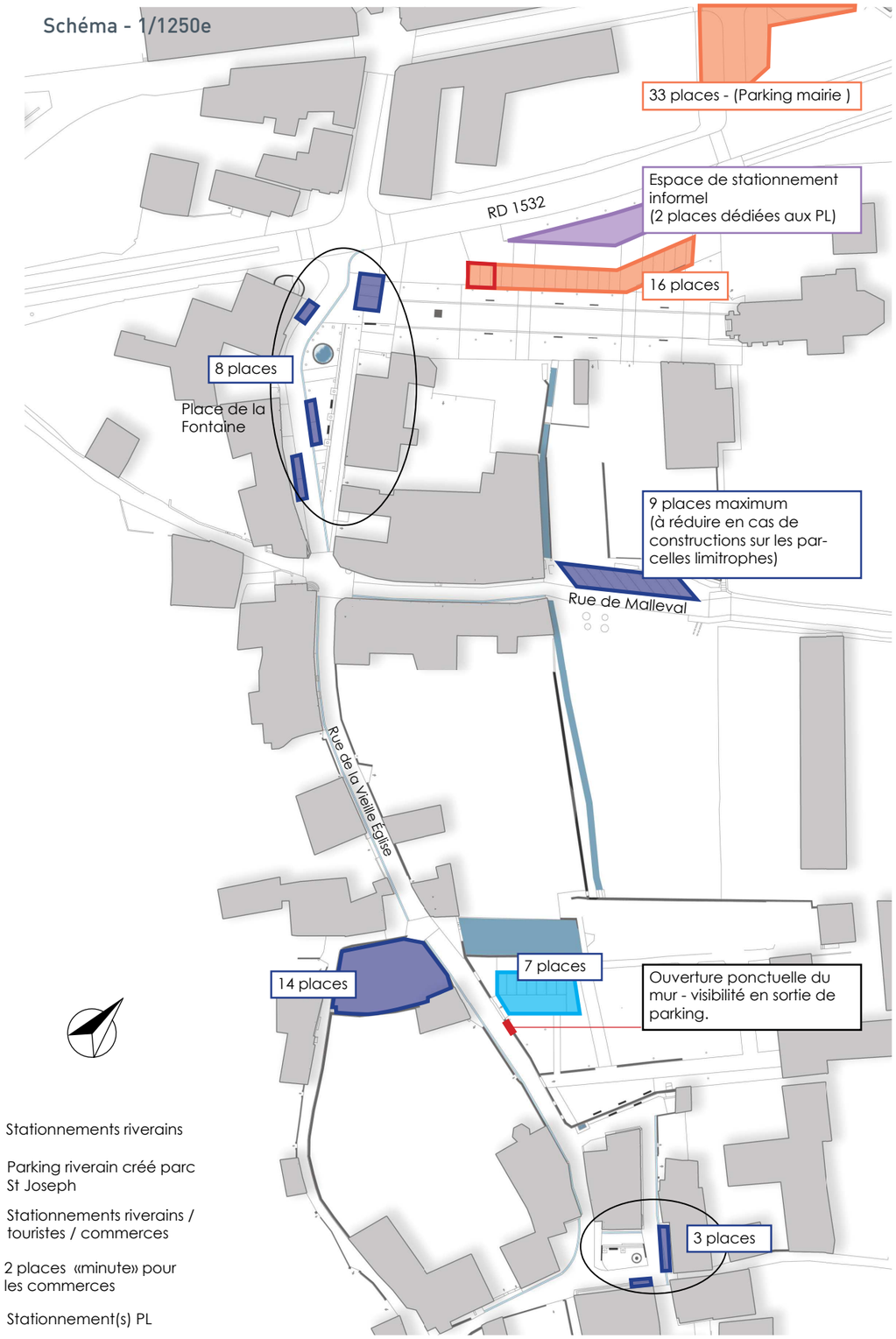

Sur le bas du village

Enjeux :

Actuellement les riverains stationnent sur la place de la fontaine de manière anarchique, tandis que la place de l'église n'est pas occupée et ressentie comme peu sécurisée. A la belle saison, les touristes utilisent la place de l'église mais parfois aussi les stationnements des rues du vieux bourg. L'offre de stationnements pour les commerces doit être maintenue et favorisée au plus proche afin d'assurer la pérennité des activités.

Proposition :

Maintenir 8 places de stationnement sur la place de la Fontaine (qui compte 5 logements sans garage). Le sens unique permettra de les réserver aux riverains. L'offre pourra être complétée par la création d'un parking en épis sur la rue de Malleval. Le stationnement riverain sur la place de l'église sera favorisé par une continuité piétonne avec la place de la Fontaine et un éclairage renforcé.

Commerces : Sur la place de la Fontaine, maintien d'un espace informel dédié au stationnement PL (capacité : 2 places) et mise en place de 2 places réservées avec une liaison piétonne immédiate vers les commerces.

Sur le haut du village

Enjeux :

Entre la rue de Malleval et les gorges du Nan, le nombre de stationnements actuels est réduit (14 places situées sur le parking du château), alors qu'une vingtaine de logements anciens sont sans garage. Les véhicules garés de manière anarchique pénalisent le caractère patrimonial et gênent les cheminements à l'entrée des gorges et sur la place du haut village.

Proposition :

Le projet prévoit la création d'un parking supplémentaire de 7 places dans le parc St Joseph, sur l'emprise du bâtiment démoli à l'automne 2014. L'objectif est :

- De dissuader les stationnements longues durée à l'entrée des gorges

- De réduire l'occupation de la place du haut village par les voitures, en y libérant un coeur piéton tout en maintenant 3 places de stationnement en pied de façades.

II - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT / PARCOURS PIÉTONS ET ESPACES DE CONVIVIALITÉ

Schéma - 1/1250e

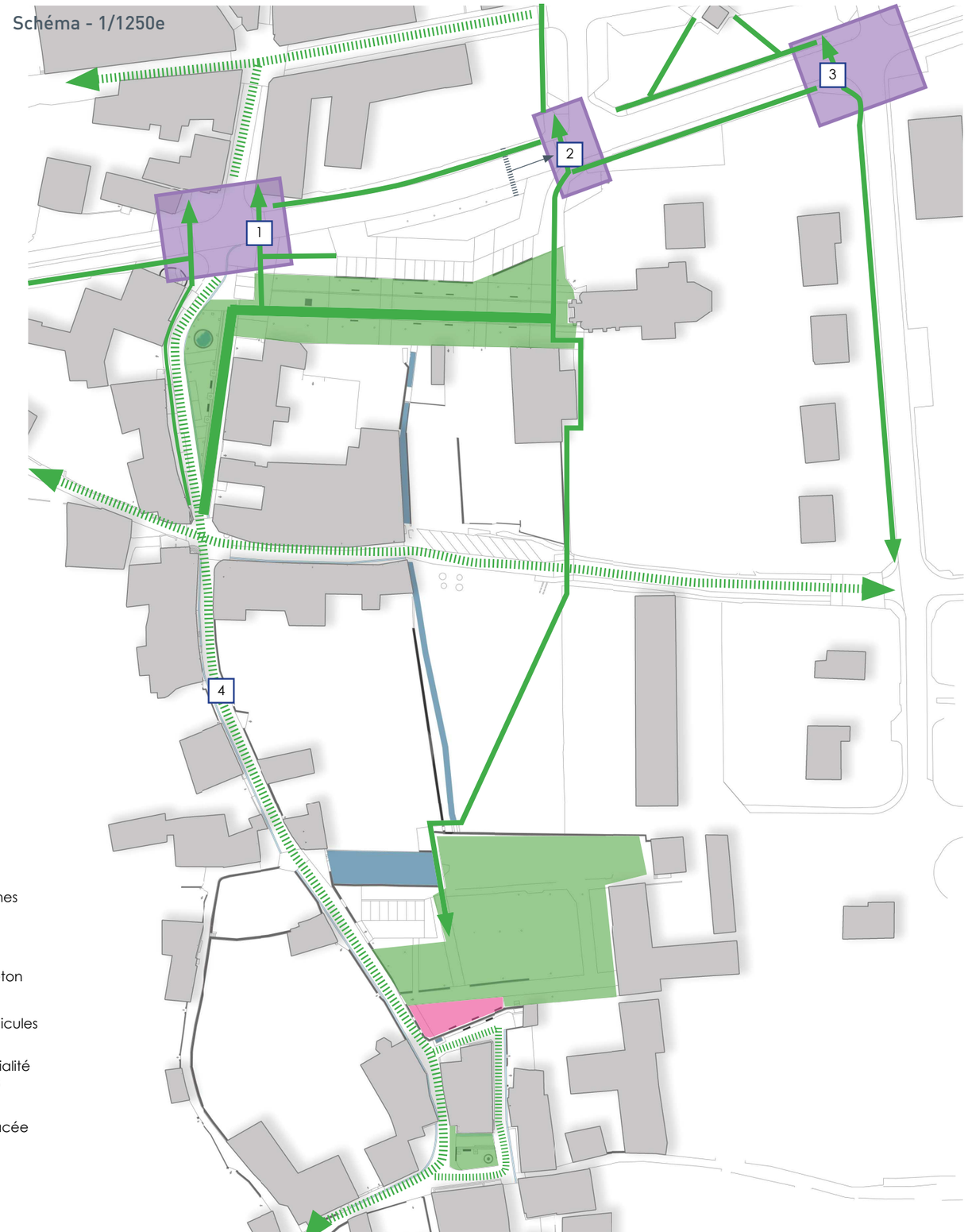

Traversées piétonnes avec Feux tricolores

Cheminement piéton

Voie partagée modes doux / véhicules

Espace de convivialité dédié aux piétons

Aire de jeux déplacée

Sur le bas du village

Enjeux :

Sécuriser les traversées piétonnes de la RD 1532 et créer des continuités avec le haut du village.

Proposition :

- n°1 : nouvelle traversée piétonne sur le carrefour de la place de la Fontaine qui crée la liaison parking-commerces.
- n°2 : déplacement de la traversée piétonne protégée par des feux tricolores située sur la place de l'église afin de créer une meilleure continuité des cheminements et d'éviter la traversée du parking de l'église par les enfants (liaison haut-village/école).
- n°3 : mise aux normes de la traversée piétonne (marquage, trottoirs) et sécurisation par mise en place d'un carrefour à feux sur le croisement avec la rue St Joseph.

Sur le haut du village

Enjeux :

Des cheminements piétons et un parcours touristique à aménager dans une ambiance de ruelles étroites.

Proposition :

- n°4 : Créer une rue à caractère villageois partagé, par un traitement sobre et la mise en valeur de petits éléments (pieds de façades soignés, caniveau pavés...)

II - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT / ESQUISSE : SCÉNARIO PRÉFÉRENTIEL

Plan 1/1 500e

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LE BAS DU VILLAGE

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LA PLACE DE LA FONTAINE

Perspective de projet - Place de la fontaine - Un espace patrimonial pour la vie locale et de la valorisation touristique.

Mettre en valeur la place emblématique du village

La place de la Fontaine constitue **un point d'orgue** dans le paysage patrimonial de Cognin les Gorges. Sa mise en scène repose sur l'affirmation d'un caractère piéton propice à la convivialité :

- **la circulation est restreinte, elle passe uniquement sur le flanc sud de la fontaine**.
- **Une promenade piétonne est créée sur le flanc nord**, elle relie le parking d'accueil avec le haut du village et l'accès aux gorges. Elle sert également d'accès riverains.
- **Une placette d'accueil** à l'extrémité du parking de la place de l'église permet de donner les informations touristiques aux visiteurs. Un fil d'eau pourrait agrémenter cet espace (option non validée, hors chiffrage).
- La boîte aux lettres existante est déplacée sur la place de l'église, elle sera accessible depuis la voie d'accès du parking ce qui facilitera les usages. L'accès de service à la poste est maintenu par la place de l'église.

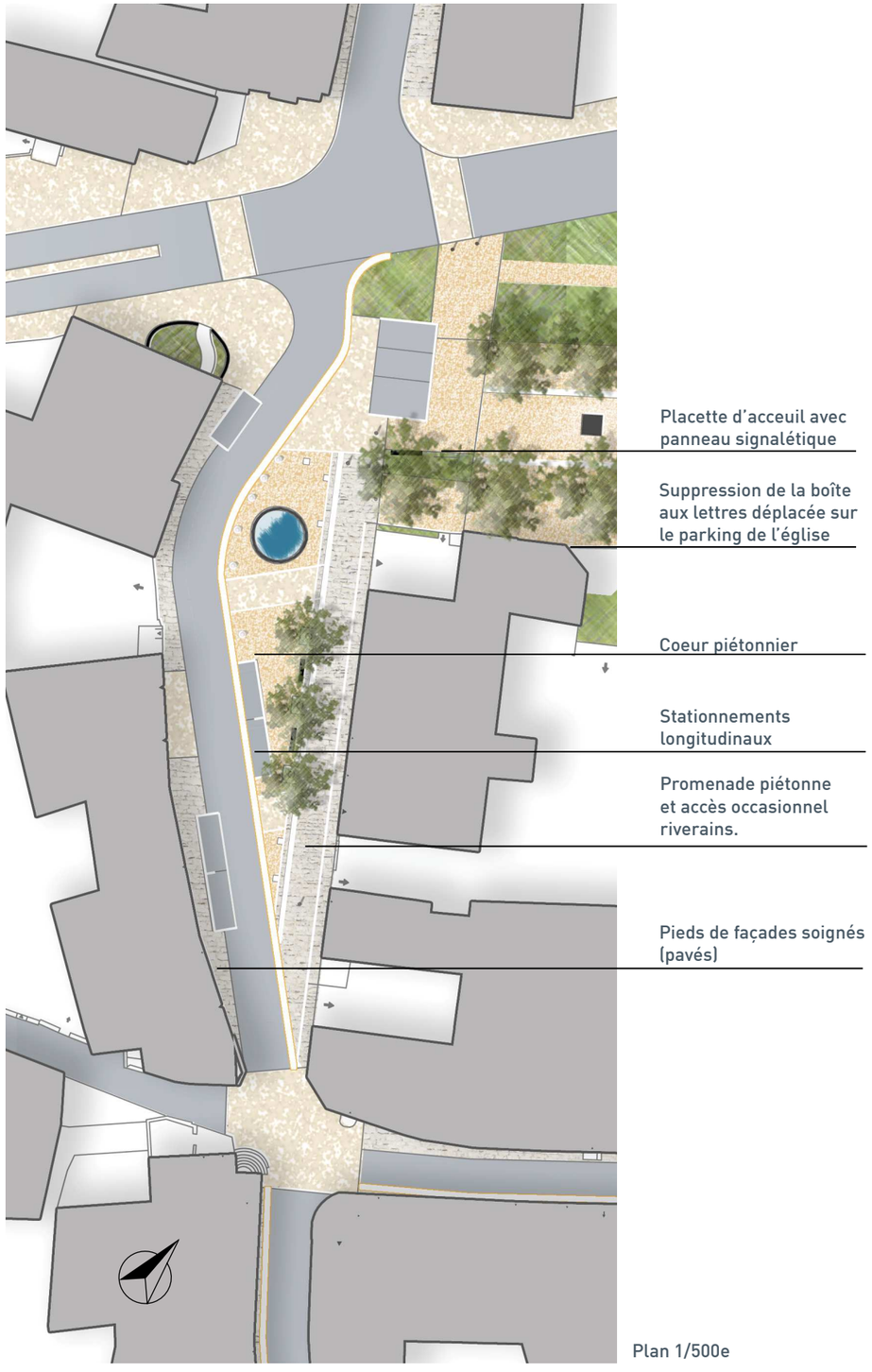

Plan 1/500e

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LA PLACE DE LA FONTAINE

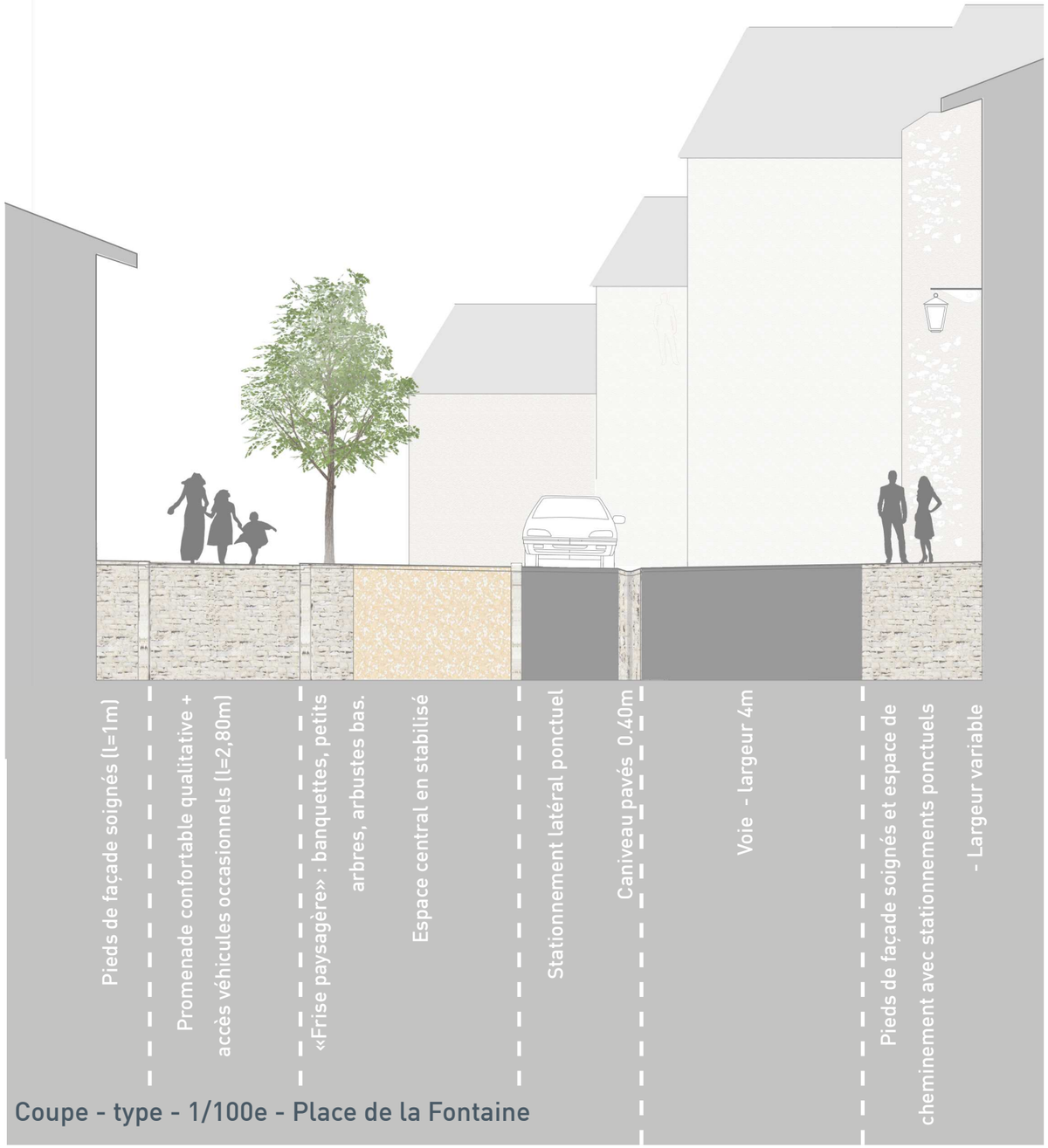

Coupe - type - 1/100e - Place de la Fontaine

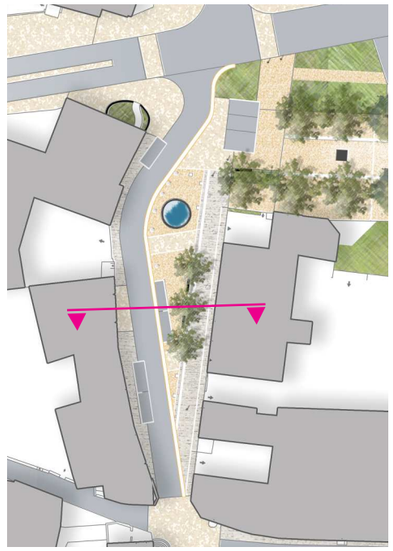

Promenade pavée- Image référence - Pavés calcaire dessus scié chants éclatés, finition vieillie (Ispagnac - Lozère)

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LA PLACE DE L'ÉGLISE

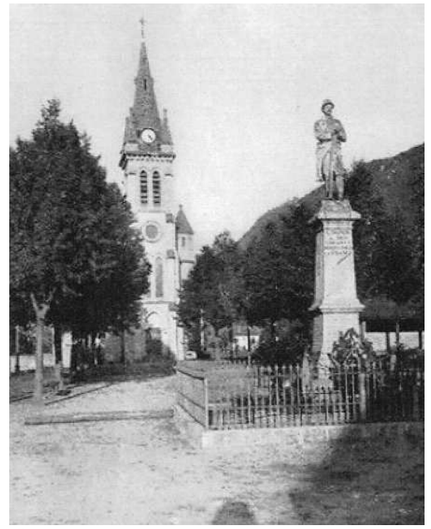

Carte postale ancienne - vue dans l'axe de l'allée des tilleuls.

Maintenir les usages existants

La place de l'église accueille aujourd'hui des usages de stationnements véhicules légers et poids lourds ainsi que certains arrêts pour les bus scolaires (collège et lycée) et l'arrêt de la ligne départementale 5000 dans le sens Izeron-Grenoble.

Le projet prévoit le maintien de ces usages existants par :

- L'organisation des stationnements VL à l'ombre de l'allée des tilleuls existants.
- Le maintien des arrêts de bus, sans quais spécifiques en raison des contraintes d'emprise. Le conseil général ne prévoit pas une accessibilité obligatoire sur cet itinéraire. La mise en accessibilité des arrêts demanderait leur report le long de la RD 1532, ce qui réduirait leur sécurité.
- Le maintien d'un espace de stationnement accessible aux PL à l'arrière d'une bande paysagère plantée d'arbres (2 PL maximum).

Renforcer l'allée des tilleuls

- L'axe église / monuments aux morts est renforcé par la suppression des murets qui entourent le monument, ceci afin de décloisonner les espaces piétons et recréer l'articulation entre la place de l'église et la place de la fontaine qui existait autrefois (cf cartes postales anciennes).
- L'allée des tilleuls pourra être prolongée par des plantations d'arbres de taille plus réduite qui maintiendront à terme une transparence vers le monument.

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LES RUES ANCIENNES

Pieds de façades soignés en pavés
cf coupe type ci-contre.

Abords du porche soignés en pavés.

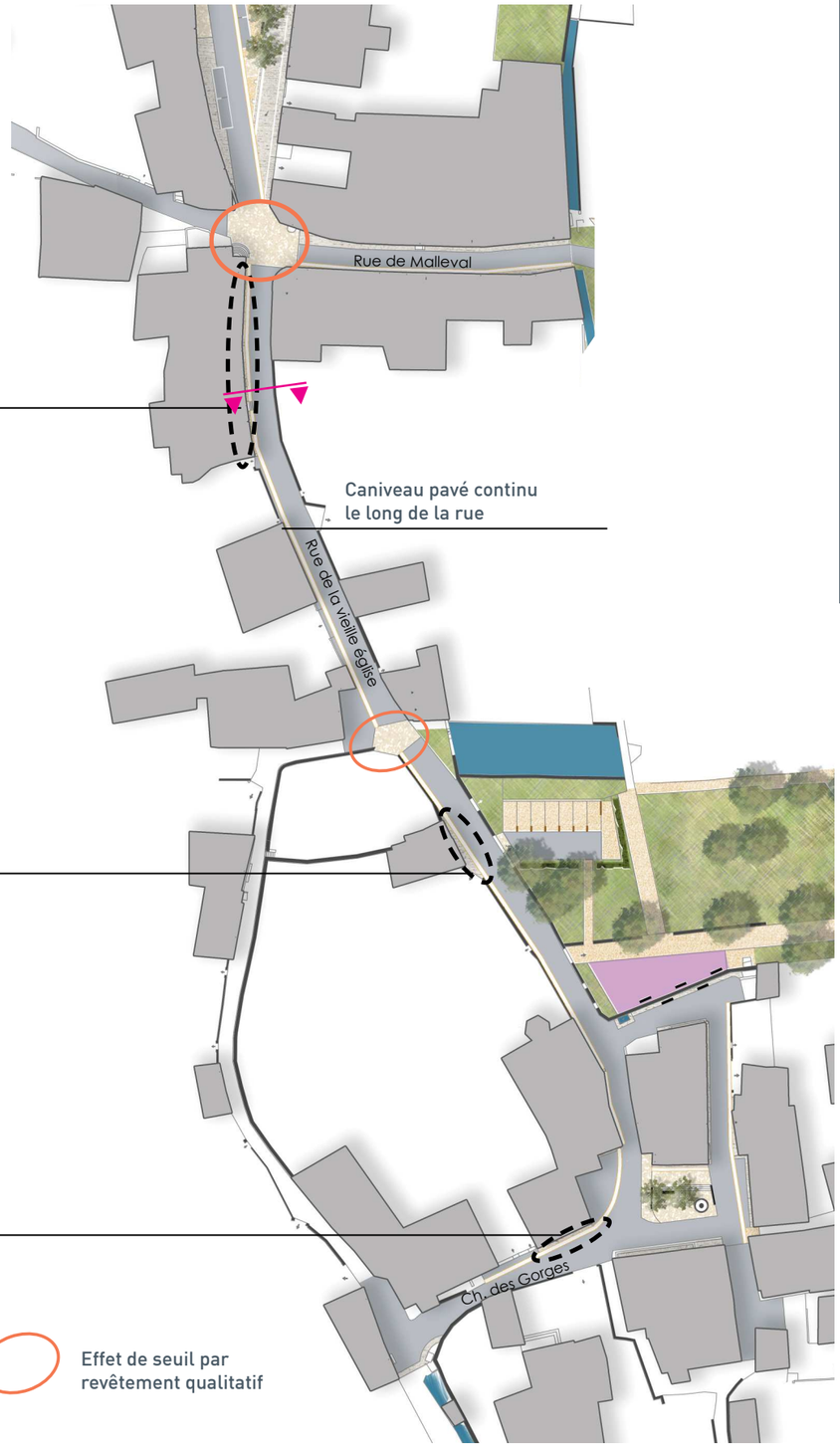

Séquences avec pied de façades pavés

Effet de seuil par revêtement qualitatif

La rue de la vieille église et le chemin des gorges

Il s'agit de la promenade à travers le village pour accéder aux gorges. Cet itinéraire est traité de manière sobre par quelques détails paysagers, afin de privilégier un traitement plus soigné des places emblématiques.

- Les pieds de façade sont «respirants» : bande pavée, végétation ou rocaille.
- La largeur de la rue est traitée en enrobé.
- D'un côté, un caniveau pavé latéral de largeur 40cm crée un fil conducteur paysager
- A l'arrière du caniveau sera défini un espace perméable (environ 50cm) qui pourra accueillir ponctuellement: pieds de façades pavés sur certaines petites séquences, espaces plantés qui seront définis (et entretenus) avec les riverains qui le souhaitent, des rocailles minérales (cf p. suivante).
- Un effet de seuil est marqué par un revêtement en béton de sol qualitatif aux principales croisées de chemins.

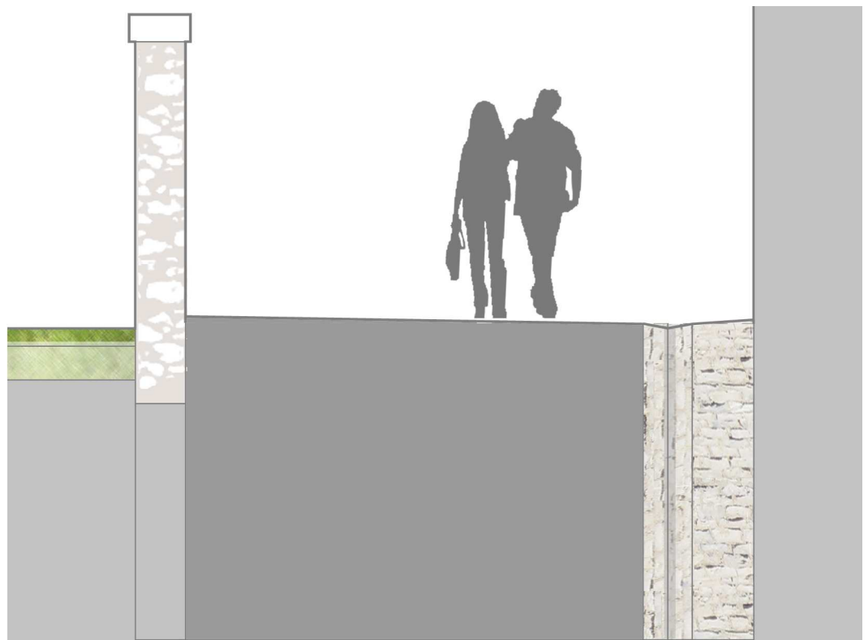

Coupe-type - 1/50e - rue de la Vieille Eglise : séquence avec traitement des pieds de façades en pavés

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LES RUES ANCIENNES

Détail - Principe de végétalisation ponctuelle en pied de mur. 1/125 e

Végétalisation :

Une végétalisation des pieds de mur et de façades pourra être réalisée sur certaines séquences en concertation avec les habitants. La mise en place de végétaux et leur accompagnement ponctuel par des éléments en pierres irrégulières faire l'objet d'une étude en tant qu'option en phase Avant-Projet en fonction des contraintes budgétaires. Nota : le chiffrage de la phase esquisse prévoit de laisser libre la réalisation de ces plantations par les riverains.

Ruelle avec valorisation des pieds de façades - Village de Queyzac (Lozère) - Image référence

Détail d'une végétalisation en pied de façade à Cognin les Gorges

III - LE PROJET PAR SÉQUENCE / LA PLACE DU HAUT VILLAGE

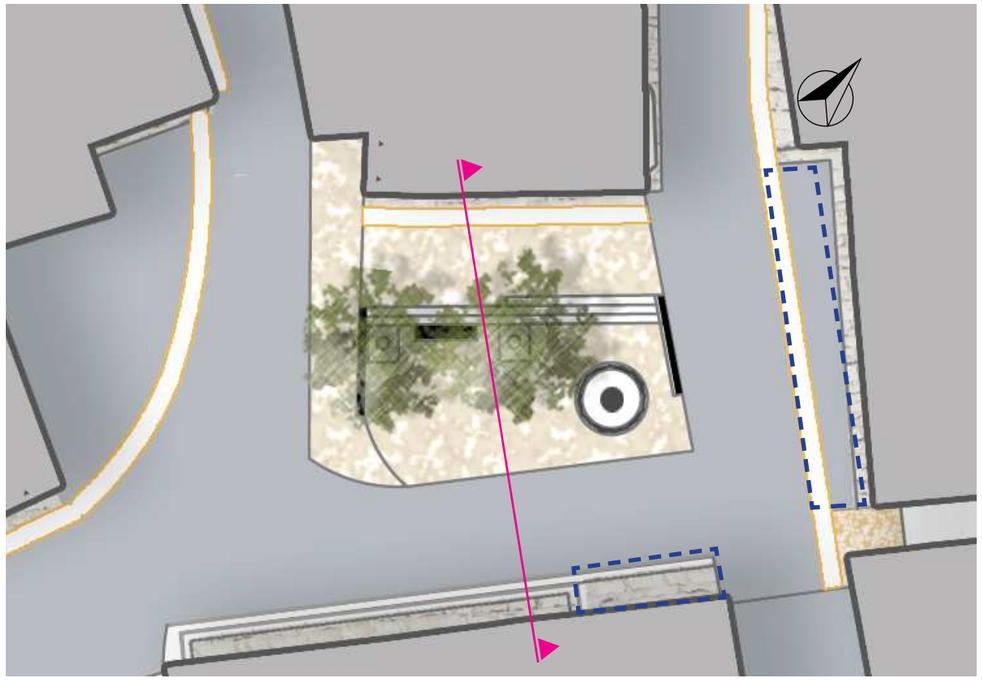

Plan 1/200e

Coupe - type

Créer un véritable espace public partagé

La place du Haut Village est aujourd'hui marquée par une forte pente en travers d'environ 9% qui rend l'espace inconfortable pour les piétons et freine l'appropriation d'espaces de vie par les riverains.

Le projet prévoit d'aménager des gradines en rupture de niveaux et de ramener les surfaces à des pentes avoisinant les 4%.

L'espace central, réservé au piéton met en scène la meule existante qui sera déplacée, avec deux petits arbres d'essence locale. Cet espace sera un espace de convivialité propice à la vie locale ainsi qu'à l'accueil touristique.

Des places de stationnement pourront être maintenues en pied de façade (3 places sur le plan ▭).

Perspective d'ambiance sur l'espace piéton

IV - PALETTE PAYSAGÈRE / MATÉRIAUX - SIGNALÉTIQUE - BORNES - MURETS

Pavés calcaires vieillis.

Stabilisé.

Pavés calcaires vieillis en barrettes de longueur libres.

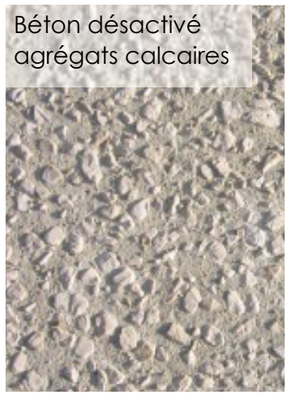
Béton désactivé agrégats calcaires

Gradines en pierre / photo référence - Donzère (26).

Signalétique murale (Hors chiffrage).

Marquage par un calepinage spécifique.

Borne en pierre, dissuasive.

Bornes et murets en pierre.

Bornes en fonte (système amovible).

IV - PALETTE PAYSAGÈRE : MOBILIER D'ASSISE - VÉGÉTAUX

Banquette en pierre calcaire évidée.

Type d'assises bois adaptable sur banquette pierre.

Les banquette accompagneront les espaces publics, élément de confort et d'architecture, elles souligneront les perspectives du projet.

Sorbus aria - Exemple d'arbre indigène à petit développement

Massifs de buis et vivaces.

Bordures de pierres irrégulières

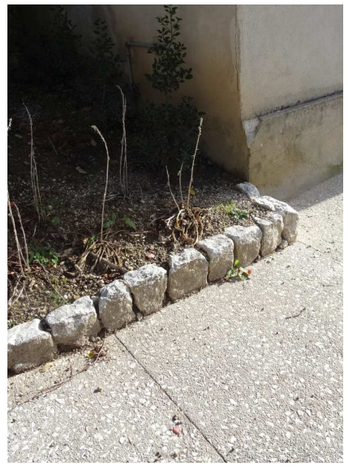

Des petits arbres d'essences locales viendront agrémenter les places de la Fontaine et du Haut Village (essences à définir : sorbiers, frêne à fleurs...)

De petits espaces plantés accompagneront le projet sur les places et les rues : buis, présents sur le chemin des garrigues et les gorges, vivaces champêtres...

V - ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN VALEUR

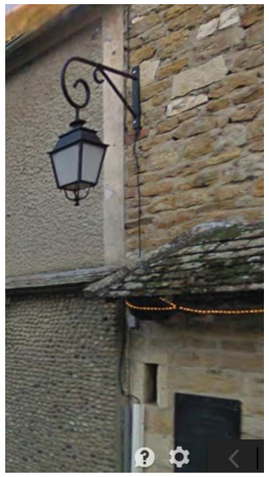

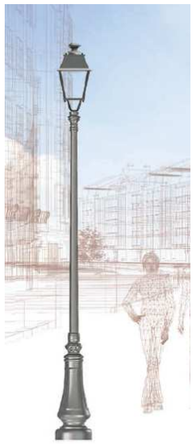

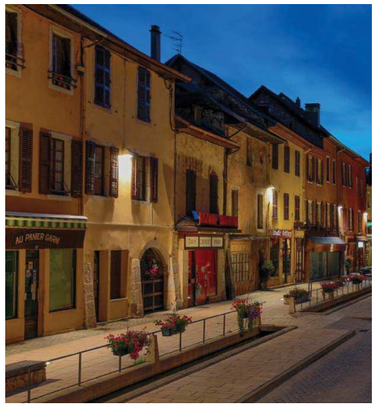

Éclairage secteur patrimonial

Pour l'éclairage des rues et places du secteur du vieux bourg, l'éclairage en façade est privilégié avec deux options :

- Un éclairage traditionnel de type lanterne ancienne. Cet éclairage joue un rôle de mobilier urbain qui participe à l'ambiance villageoise, avec une esthétique qui reste appropriée aussi bien en applique que sur mât.

- Un éclairage plus contemporain (de type OLV de We-ef) qui permet une parfaite discrétion des appliques sur façade. Son utilisation sur mât, à l'esthétique moins adaptée, devra être évitée ou rester très ponctuelle. Cette solution a été validée par la commune en concertation avec l'architecte des bâtiments de France (réunion du 01/04/2015)

Mise en valeur

L'éclairage de mise en valeur concerne :

- Les murs situés le long de la rue de la Vieille église, en particulier le long du domaine du château. Dans ce cas cet éclairage se substitue aux lanternes.
- Les éléments de patrimoine (fontaine, monument, meule, église basse). Le chiffrage prend en compte un éclairage de l'église basse par un projecteur unique. Un éclairage soigné est présenté en option (cf annexe 2).
- La promenade de la place de la fontaine.

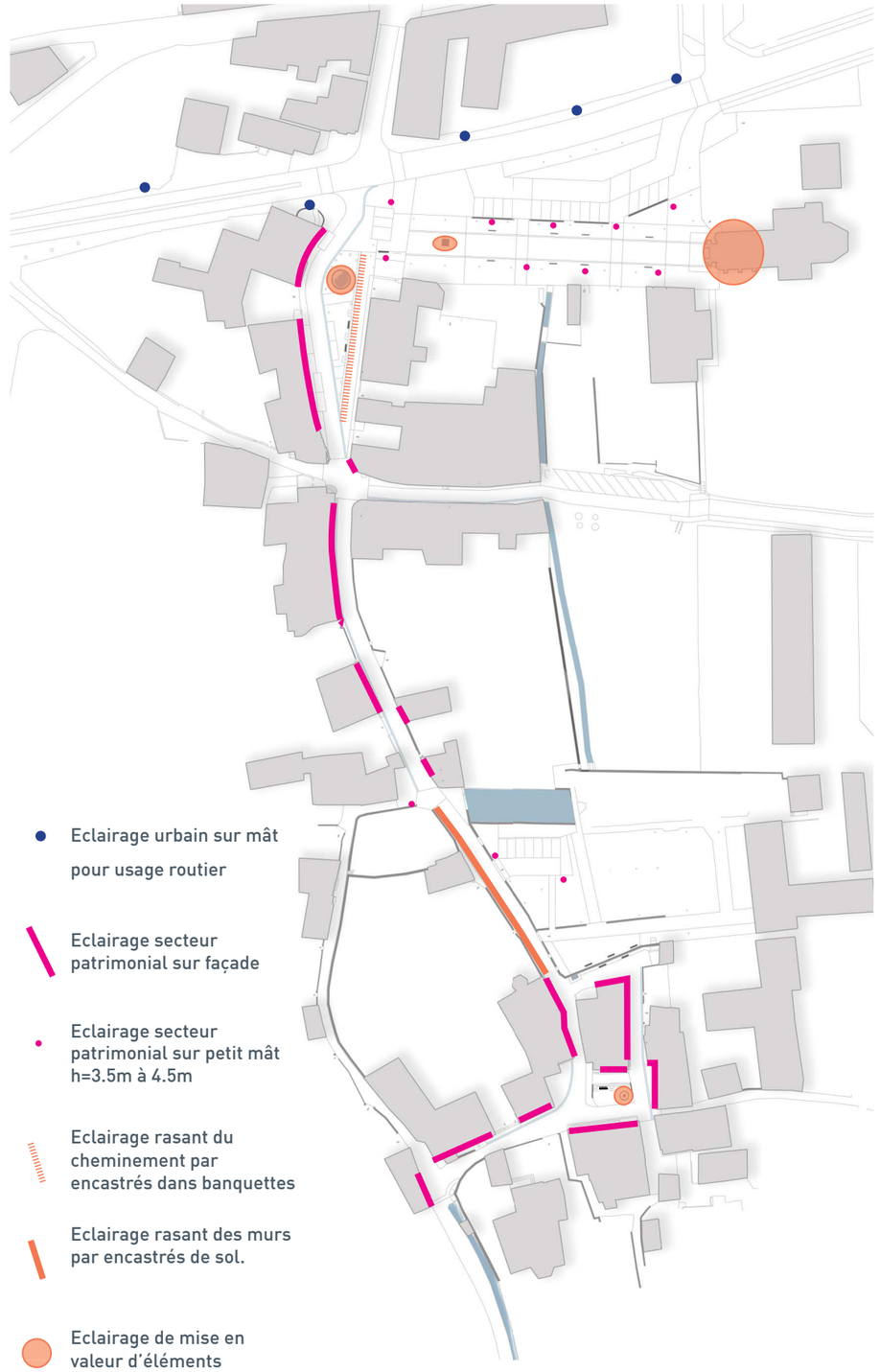

V - ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN VALEUR

Ambiance nocturne - Applique de type OLV de We-ef

Insertion discrète du mobilier d'éclairage en journée. Des appliques en hauteur - avec un câblage sous-toiture - seront privilégiées.

Mise en valeur de la place de la fontaine : spots encastrés sur la promenade, projecteurs distants pour la fontaine et appliques sur les façades sud.

Eclairage de la rue de la Vieille Eglise par la mise en valeur du patrimoine : principe d'éclairage des murs et de mise en valeur du porche du château.

ANNEXE 1 - ESQUISSES SCÉNARIO 1 - VERSION 1 (pour mémoire - 4 FÉVRIER 2015)

ANNEXE 2 - OPTION DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Mise en valeur de la façade de l'église et éclairage des tilleuls. Le nombre d'arbres éclairés pourra être réduit aux abords de l'église seulement.